



COUNTRY FARM FACTORY
4 Croas Ar Rod - 29260 LESNEVEN
Tél : 02.98.30.71.75 - Fax : 02.98.30.71.76
country.farm@wanadoo.fr

FICHE TECHNIQUE

Dernière mise à jour le 13/03/24



CODE ARTICLE : 334-8

Céréales Petit Déjeuner



COUNTRY FARM "CRUNCHY FRUIT BIO"

Mélange de céréales croustillante et de fruits secs,

issu de l'agriculture biologique

SOURCE DE FIBRES

Sac 1 Kg x 8



FR-BIO-01
Agriculture UE/Non UE

INGRÉDIENTS

Flocons d'**AVOINE** complets* 56%, sucre de canne*, huile de tournesol*, billettes de céréales* 6,2% (riz*, **BLÉ** complet*, **AVOINE** complète*, sucre de canne*, sel), dattes séchées* (dattes* 5,4%, farine de riz*), sirop de riz*,
abricots séchés* (abricots* 2,9%, farine de riz*), pommes séchées* 3,1%, raisins secs* (raisins* 3%, huile de tournesol*),
farine de **BLÉ***, sirop de malt d'**ORGE***.

* produit issus de l'agriculture biologique, certifié par FR-BIO-01

VALEURS ÉNERGÉTIQUES ET NUTRITIONNELLES MOYENNES POUR 100 G

Énergie	1 741 kJ / 414 kcal
Matières grasses	11 g
dont acides gras saturés	1,4 g
Glucides	66 g
dont sucres	25 g
Fibres alimentaires	6,6 g
Protéines	9 g
Sel	0,05 g

les valeurs moyennes pour 100g dépendent des divergences biologiques habituelles

ALLERGÈNES

RÈGLEMENT (UE) N° 1169/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, modifiant les règlements (CE) n° 1924/2006 et (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 87/250/CEE de la Commission, la directive 90/496/CEE du Conseil, la directive 1999/10/CE de la Commission, la directive 2000/13/CE du parlement européen et du Conseil, les directives 2002/67/CE et 2008/5/CE de la Commission et le règlement (CE) n° 608/2004 de la Commission

ORIGINE	Ingrédients visés à l'article 6, paragraphes 3 bis, 10 et 11	Non présents	Présents	Traces
Conditionné en France	Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales		X	
CONDITIONNEMENT	Crustacés et produits à base de crustacés	X		
Sac : 1 Kg	Oeufs et produits à base d'oeufs	X		
Carton : 8 sacs	Poissons et produits à base de poissons	X		
Dimensions : 39,8 x 29,8 x 28,7 cm	Arachides et produits à base d'arachides			X
Poids net : 8,000 kg	Soja et produits à base de soja			X
Poids brut : 8.33 kg	Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)			X
Palette : 40 cartons (5 couches de 8 cartons)	Fruits à coques, à savoir amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de cajou (Anacardium occidentale), noix de pécan (Carya illinoensis (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (Bertholletia excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia et noix du Queensland (Macadamia ternifolia) et produits à base de ces fruits			X
Dimensions : 80 cm x 120 cm x 159 cm	Céleri et produits à base de céleri	X		
Poids net : 320.0 kg	Moutarde et produits à base de moutarde	X		
Poids brut : 356,12 kg (palette comprise)	Graines de sésame et produits à base de graines de sésame			X
STOCKAGE	Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l exprimés en SO2	X		
Dans des locaux frais et secs de préférence (Max. 20°C / Humidité < 60%)	Lupin et produits à base de lupin	X		
CONSERVATION	Mollusques et produits à base de mollusque	X		
12 mois	<i>Pas d'OGM - Pas d'ionisation</i>			
La DLUO est indiquées sur chaque carton et sur chaque sachet				
GENCOD				
Sachets : 3700496303049				
Carton : 33700496303040				